

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-13

Objet : Aménagement d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à la Porte des Allemands.

Rapporteur: M. le Maire

Metz dispose d'un patrimoine architectural, paysager et urbain de premier ordre. Consciente de cette valeur exceptionnelle, la collectivité conduit depuis 2009 une politique active et globale de valorisation, de protection et d'animation de son patrimoine, dans le but d'induire un changement du regard porté par le grand public sur la ville.

Certaines actions ont déjà été formalisées notamment :

- L'extension du secteur sauvegardé ;
- L'inscription de Metz Royale et Impériale sur la liste indicative française dans le cadre de la candidature de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Les campagnes de restauration menées sur le patrimoine classé de la ville, où un investissement de près de deux millions d'euros est réalisé chaque année pour sa sauvegarde et sa mise en valeur ;
- Le festival Constellations qui met en lumière et en scène le patrimoine au travers de l'art numérique ;
- L'édition de nombreux ouvrages de références nationales ;
- La création d'expositions ambitieuses, comme celle dédiée à Jacques-François Blondel, architecte des Lumières, qui a rencontré un vif succès scientifique ;
- L'éveil à l'architecture et au patrimoine des plus jeunes, par l'accueil et par la participation des scolaires aux ateliers éducatifs et pédagogiques proposés à la Porte des Allemands et à la basilique Saint-Vincent.

Par ailleurs, le 18 novembre 2011, le ministre de la Culture et de la Communication a décerné à la Ville de Metz le label "Ville d'art et d'histoire". Le réseau compte aujourd'hui 190 sites labellisés, dont 14 pour la région Grand Est avec notamment Strasbourg, Troyes, Châlons-en-Champagne et Reims. En septembre 2012, l'obtention du label a été suivie de la signature d'une convention entre le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Metz ayant pour objectif de fixer les engagements de l'Etat et de la collectivité.

Après 6 années passées à la mise en œuvre de la convention et à la pérennisation d'actions de sensibilisation au patrimoine, la ville de Metz souhaite aujourd'hui s'engager dans une nouvelle dynamique et se doter d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), conformément aux termes de la convention.

Tel que défini par le ministère de la Culture et de la Communication, le CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture, au patrimoine et à l'histoire de la cité. Créé en articulation avec les autres équipements de la ville (musée, médiathèque, archives, office de tourisme etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non.

Le CIAP a pour rôle de :

- Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en présentant les étapes successives de sa constitution ;
- Contextualiser le développement architectural et urbanistique du territoire grâce à l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socio-économiques, ethnologiques et techniques ;
- Offrir des supports pédagogiques et des outils permettant d'analyser et de comprendre la ville in situ ;
- Constituer un point de départ ou une étape permettant une meilleure découverte de la ville ;
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale passée et future ;

Pour atteindre son objectif, le CIAP développe plusieurs fonctions et propose au public :

- une exposition permanente didactique qui donne les clés de compréhension de la ville ou du pays tant du point de vue de son patrimoine ancien que de son architecture contemporaine ;
- des expositions temporaires, qui sont le moyen d'approfondir certains thèmes de l'exposition permanente ;
- un centre de documentation qui met à la disposition des visiteurs les sources de connaissance et les outils nécessaires à un approfondissement sur le sujet souhaité ;
- des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public (individuel et scolaire), destinés à éduquer son regard et à l'initier à la découverte de l'architecture et du patrimoine.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, au travers de la DRAC Grand Est, participe financièrement à la réalisation du CIAP par le versement d'une subvention dont le pourcentage prévisionnel est de 50 %.

Un site patrimonial remplit aujourd'hui, en grande partie, les missions d'un CIAP : la porte des Allemands. Lieu culturel pluridisciplinaire, il a accueilli depuis son ouverture en juin 2014, plus de 140 000 visiteurs, 4000 scolaires, 40 expositions, 60 spectacles, et des centaines de visites guidées, contées ou ludiques. De nombreux supports pédagogiques et d'informations trilingues ont été développés.

L'édifice ayant fait l'objet très récemment d'une vaste campagne de restauration, sa transformation en CIAP passera essentiellement par des aménagements scénographiques.

L'outil numérique sera privilégié pour l'exposition permanente afin de permettre des actualisations régulières. Il sera conçu en complémentarité avec l'offre existante dans les équipements culturels et touristiques du territoire. Sa conception devra inviter le visiteur à pousser plus loin la découverte en déambulant dans les rues pour une approche sensible de l'architecture et en poussant la porte d'autres équipements culturels.

La fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019 seront consacrés à la rédaction du Projet Scientifique et Culturel, qui devra être ensuite validé par la DRAC et le Ministère de la Culture, et à la mise en place des comités scientifique et de pilotage, constitués de spécialistes et de responsables d'équipements culturels. Les études de scénographie puis les travaux afférents seront réalisés en 2020, pour une inauguration du CIAP la même année.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la décision du Conseil Municipal du 23 février 2012 adoptant la convention "Ville d'art et d'Histoire" signée entre l'Etat et la Ville de Metz,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de mettre en œuvre une politique d'animation du patrimoine active et dynamique afin de valoriser l'image de la ville auprès des habitants et des touristes,

CONSIDERANT la convention "Ville d'art et d'histoire" engageant la ville à programmer la mise en œuvre d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine cinq années après la signature de la convention,

CONSIDERANT, la place incontournable qu'occupe aujourd'hui la Porte des Allemands, après quatre années de fonctionnement, dans le paysage patrimonial et culturel messin ainsi qu'aux yeux du public,

CONSIDERANT, que la Porte des Allemands remplit actuellement la majeure partie des missions dévolues à un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le choix de la Porte des Allemands comme futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à procéder au dépôt d'un Projet Scientifique et Culturel auprès de la DRAC Grand Est et du Ministère de la Culture et de la Communication et à constituer les comités scientifique et de pilotage.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, d'engager les études et travaux de scénographie qui seront rendus nécessaires à la réalisation du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ